



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 40/2016
AU CONSEIL COMMUNAL**

Budget communal pour l'année 2017

**Séances de la commission
des finances :**

**14, 15, 16, 22
et 23 novembre 2016**

Vevey, le 31 octobre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2017.

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et de la sécurité, service des communes et du logement.

2. Résultats du projet de budget 2017

Comparé au budget 2016 et aux comptes de l'exercice 2015, le projet de budget 2017 laisse apparaître les résultats suivants :

	Projet de budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Différences par rapport au budget aux comptes 2016 2015	
Charges	147'095'100	143'339'300	135'932'803	+ 3'755'800	+ 11'162'297
Revenus	143'200'000	139'803'000	134'184'323	+ 3'397'000	+ 9'015'677
Déficit	3'895'100	3'536'300	1'748'480	+ 358'800	+ 2'146'620

Les explications détaillées quant aux variations enregistrées entre le projet de budget 2017, le budget 2016 et les comptes 2015 sont données sous point 4. Croissances ci-après.

Le déficit prévisionnel de CHF 3'895'100.— représente le 2,6 % des charges totales du projet de budget 2017, contre 2,5 % pour l'excédent de charges de 2016. On peut raisonnablement penser qu'en dessous de 3%, l'équilibre pourra être atteint au moment du bouclage des comptes.

L'autofinancement prévisible dégagé par le budget de fonctionnement atteint le montant de CHF 4'646'700.—, contre CHF 5'102'100.— pour 2016. Le détail de l'évolution de l'autofinancement pour la période 2008 à 2017 est donné en annexe du présent préavis.

L'examen de ce tableau permet de constater que :

- l'autofinancement moyen pour la période 2008 – 2017 s'élève à CHF 6'455'168.—. Cette moyenne est réduite à CHF 5'039'115.— si l'on considère uniquement la période 2011 – 2017 ;

- l'amélioration moyenne pour la période 2008 – 2015, entre l'autofinancement prévu au budget et l'autofinancement réel dégagé par les comptes, s'élève à CHF 3'638'486.— ;
- l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement accuse une dégradation de 2010 à 2012, en raison de l'augmentation des charges cantonales facturées aux communes et d'une stagnation des recettes fiscales (incidences de la crise financière de 2008 et fin des effets de rattrapage dû au passage à la taxation annuelle des personnes physiques). Cet autofinancement reprend un peu de « vigueur » dès 2013 avec les mesures d'économies décidées par la Municipalité dans le cadre de la démarche « Budget Base Zéro » et l'introduction de la taxe au sac. Les résultats prévisionnels pour 2016 et 2017 sont quelque peu inférieurs à l'objectif fixé par la Municipalité (autofinancement annuel de 6 mios de francs).

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « Cash flow », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.). L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et plus le recours à l'emprunt est réduit proportionnellement), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Dès lors, l'autofinancement est un élément financier beaucoup plus significatif que la simple différence arithmétique entre le total des charges et de revenus (bénéfice ou perte).

Il est utile de préciser que les budgets sont élaborés par la Municipalité et ses directions en partant de l'idée que tout ce qui est prévu sera réalisé (achats de mobilier, machines et matériel, travaux d'entretien dans les propriétés communales) et que l'ensemble des postes de travail inscrits au budget des salaires seront repourvus tout au long de l'année.

Puis, au moment du bouclage des comptes, on constate que tout ce qui a été prévu n'a finalement pas pu être réalisé en totalité : une démission en cours d'année avec difficulté de repourvoir le poste vacant, des travaux reportés dans le temps par manque de ressources humaines suffisantes pour engager et suivre les chantiers.

Ainsi, l'expérience montre qu'un faible déficit budgétaire de l'ordre de 3 mios de francs (moins de 3% des charges totales) peut être résorbé lors du bouclage des comptes, à la condition toutefois que les recettes prévues, les impôts en particulier, n'aient pas été surestimées.

Le budget 2017, qui doit être considéré comme un budget de transition, prend en compte en particulier les éléments suivants :

- Recettes fiscales : taux communal fixé à 73 conformément à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 ;
- Adaptation à la baisse (- 1 mio) de la prévision du produit de l'impôt sur les personnes physiques afin de corriger la surestimation faite dans le cadre des budgets 2015 et 2016 ;
- Effectif du personnel arrêté à 342,55 postes (EPT), soit 7,91 postes de plus que le budget 2016. Le détail de l'évolution de l'effectif du personnel figure dans un tableau annexé au présent préavis ;

- Pas d'indexation des traitements au 1^{er} janvier 2017 (indice des salaires = 104,2 (nov. 2010), indice des prix de sept. 2016 = 101,6 ;
- Amortissement des nouveaux crédits d'investissement votés jusqu'au 6 octobre 2016 ;
- Péréquation financière intercommunale et facture sociale : selon éléments chiffrés communiqués par le canton ;
- Compensation, à l'instar des années 2014, 2015 et 2016, de la taxe de base de CHF 80.— par habitant et entreprise prévue à l'art. 11, lettre B du règlement communal sur la gestion des déchets du 8 novembre 2013, ce qui représente une charge de CHF 1'468'000.— ;
- Augmentation de la taxe communale d'évacuation des eaux de 15% sur la base du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et du rapport sur le financement de l'assainissement ;
- Adaptation des tarifs des parcomètres, des places du parking du Panorama et des places louées sur le domaine privé communal prévue dès le 2^{ème} trimestre de 2017. La Municipalité en a pour l'instant fixé le principe et attend le résultat d'une étude comparative avec d'autres communes pour la mise en œuvre. Il est également prévu une information détaillée aux acteurs économiques, la population et les usagers.

3. Directives municipales relatives à l'élaboration du projet de budget 2017

C'est depuis l'exercice 2010 que la Commune connaît des comptes déficitaires, à l'exception de l'année 2014. L'évolution du résultat du compte de fonctionnement et son impact au bilan est la suivante pour la période 2009 – 2017 :

<u>Exercice</u>	<u>Résultat</u> <u>+ : bénéfice ; - : perte</u>	<u>Bilan</u> <u>+ : capital ; - : découvert</u>
2009	+ 40'583.—	+ 6'824'941.—
2010	- 2'654'099.—	+ 4'170'842.—
2011	- 6'414'367.—	- 2'243'525.—
2012	- 4'289'698.—	- 6'533'223.—
2013	- 978'902.—	- 7'512'125.—
2014	+ 594'862.—	- 6'917'263.—
2015	- 1'748'480.—	- 8'665'743.—
B 2016	- 3'536'300.—	- 12'202'043.—
B 2017	- 3'895'100.—	- 16'097'143.—

Dès lors, la Municipalité a décidé qu'il convenait de poursuivre les efforts de rééquilibrage des finances communales afin de retrouver un équilibre financier.

Aussi, celle-ci a fixé les objectifs suivants dans le cadre de ses directives pour l'élaboration du projet de budget 2017 :

- Budget proche de l'équilibre : déficit de l'ordre de 2 mios de francs
- Autofinancement : CHF 6'000'000.— au minimum.

Les résultats du projet de budget présentés sous point 2. ci-dessus montrent que ces objectifs n'ont pas pu être entièrement atteints.

4. Croissances

4.1 Charges

Par rapport au budget 2016, les charges augmentent de CHF 3'755'800.— ou de 2,62%.

Cette augmentation est due pour l'essentiel aux deux postes suivants :

- 30 Autorités et personnel (masse salariale)
- 35 Facture sociale, péréquation financière et transports publics.

30 - Autorités et personnel **CHF 42'031'600.—**

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 1'275'600.— ou de 3,13%, qui s'explique pour l'essentiel par l'augmentation de l'effectif du personnel de 7,91 postes EPT et les augmentations réelles des salaires selon l'échelle des traitements (annuités selon le système GESPER).

En ce qui concerne l'indice de l'échelle des traitements, il est utile de rappeler que celui-ci est fixé à 104,2 (IPC de novembre 2010) et que l'IPC de septembre 2016 est de 101,6. Dès lors, il n'y a pas d'indexation des traitements prévue au 1^{er} janvier 2017, ce qui a déjà été le cas pour les années 2012 à 2016.

31 - Biens, services et marchandises **CHF 23'500'300.—**

Diminution de CHF 153'800.— ou de 0,65% par rapport au budget 2016.

Cette variation montre que tous les services communaux ont élaboré ce poste du budget avec un souci de ne pas, dans l'ensemble, dépenser plus qu'en 2016.

32 - Intérêts passifs **CHF 2'341'000.—**

Diminution de CHF 634'000.— ou de 21,91% en regard du budget 2016. Ainsi, malgré l'augmentation de l'endettement, la charge des intérêts diminue en raison des taux extrêmement bas sur le marché des capitaux.

33 - Amortissements **CHF 7'944'100.—**

La diminution enregistrée par rapport au budget 2016 est de CHF 349'500.— ou de 4,21%. Elle s'explique par la fin d'amortissement des travaux d'extension du réseau informatique de la Commune (préavis n° 20/2010).

35 - Participation aux charges d'autres collectivités publiques **CHF 42'603'400.—**

Ce poste accuse une augmentation de 1'370'900.— ou de 3,32% par rapport au budget 2016, qui provient des trois postes suivants :

- la facture sociale ;
- la subvention à ASANTE SANA (soins à domicile);
- la contribution au déficit des compagnies de transports publics, avec la mise en exploitation de la nouvelle ligne VMCV 215.

36 - Aides et subventions **CHF 25'190'500.—**

Augmentation de CHF 1'771'800.— ou de 7,57% qui est due aux postes suivants :

- les contributions aux structures d'accueil collectives du réseau REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs) ;
- les contributions au réseau d'accueil familial à la journée ;
- la subvention à ASANTE SANA (soins à domicile).

Les augmentations des contributions à l'accueil de la petite enfance sont en partie compensées par l'adaptation de la participation des communes et des entreprises au financement du réseau REVE enregistrées sous poste 45 (voir ci-dessous).

38 - Attributions aux fonds et financements spéciaux **CHF 1'066'300.—**

Augmentation de CHF 9'200.— ou de 0,87% qui n'appelle pas de commentaire particulier.

4.2 Revenus

Par rapport au budget 2016, les revenus augmentent de CHF 3'397'000.— ou de 2,43%.

40 - Impôts **CHF 75'390'000.—**

Le détail des recettes fiscales et des variations annuelles est donné dans un tableau annexé au présent préavis. Le produit des impôts est stable, puisqu'il n'augmente que de CHF 210'000.— ou de 0,28% par rapport au budget 2016.

Cette variation s'explique par la correction à la baisse (- 1 mio) du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en raison d'une surestimation faite dans le cadre des budgets 2015 et 2016. La stagnation du produit de cet impôt constatée depuis 2015 s'explique par la forte diminution des effets de rattrapage des années antérieures (accélération dans les taxations qui a permis de combler les retards dus au passage à la taxation annuelle des personnes physiques).

Les prévisions retenues pour les autres recettes fiscales sont basées sur les arrêtés mensuels fournis par l'Administration cantonale des impôts, et en particulier sur celui du mois de septembre 2016.

Lorsqu'elle examinera le budget 2017, la Commission des finances recevra la situation des impôts facturés à fin octobre 2016, ce qui permettra encore de mieux apprécier les prévisions en matière des recettes fiscales.

41 - Patentes, concessions **CHF 1'060'000.—**

Montant identique à celui de 2016. Le détail de ce poste figure sous le chapitre 210 – Services industriels.

42 - Revenus du patrimoine **CHF 11'112'500.—**

Augmentation de CHF 916'900.— ou de 8,99% qui provient pour l'essentiel du changement du mode de comptabilisation des recettes du Parking du Panorama.

Les recettes du tarif horaire sont comptabilisées en revenus sous la rubrique 6. du budget communal et plus dans les comptes d'ASR, cela pour faciliter les décomptes TVA.

43 - Taxes, émoluments, produit des ventes **CHF 15'145'100.—**

Ce poste enregistre une légère diminution de CHF 13'200.— qui n'appelle pas de commentaire particulier.

44 - Parts à des recettes cantonales **CHF 2'300'000.—**

Ce poste enregistre la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les frontaliers (montant identique à celui inscrit au budget 2016).

45 - Remboursements de collectivités publiques **CHF 35'236'600.—**

Augmentation de CHF 2'060'800.— ou de 6,21% due aux contributions des Communes et des entreprises au financement du Réseau Enfance Vevey et Environs (REVE), ainsi qu'à la péréquation financière intercommunale.

46 - Autres participations et subventions **CHF 69'300.—**

Légère augmentation de CHF 600.— qui n'appelle pas de commentaire particulier.

48 - Prélèvements sur les fonds de réserve **CHF 468'600.—**

Diminution de CHF 243'700.— ou de 34,21% due au prélèvement sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets, afin de couvrir le déficit du chapitre n° 440 – Gestion des déchets qui est inférieur à celui prévu pour 2016.

5. Conclusions

La Municipalité se déclare relativement satisfaite du résultat de son projet de budget 2017 qui doit être considéré comme étant un budget de transition. Celui-ci laisse apparaître un déficit équivalent à celui de 2016, alors que les recettes fiscales, qui représentent le 55% des revenus de fonctionnement, n'accusent pratiquement pas de croissance. Le budget 2017, comme d'ailleurs celui de 2016, peuvent être considérés comme étant assez proches de l'équilibre.

Il s'agit de rester attentif à l'évolution de nos finances et les efforts entrepris doivent être poursuivis afin de retrouver des finances bénéficiaires au cours de la législature 2016-2021, condition impérative pour pouvoir commencer à amortir le découvert du bilan.

Il faudra également prendre en compte plusieurs éléments dans le nouveau programme de la législature, la réactualisation de la planification financière et du plan des investissements, ainsi que la fixation du nouveau plafond d'endettement, soit en particulier :

- l'évolution de la conjoncture suisse et régionale influencée par l'abandon du cours plancher Euro/CHF à 1.20 ;
- l'évolution de la conjoncture mondiale (récession, conflits, instabilité) ;
- l'évolution des taux d'intérêt (risque d'une hausse annoncée à moyen terme) ;

- une reprise de l'inflation ? (augmentation des prix et indexation des traitements) ;
- les conséquences financières de l'entrée en vigueur de la RIE III et la réforme de la péréquation financière à l'horizon 2019 ;
- la réforme de la prévoyance vieillesse ;
- l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en exploitation des nouveaux investissements réalisés ;
- la politique fiscale qui sera proposée par la Municipalité pour la législature 2016-2021.

* * * * *

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

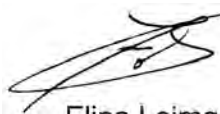
- VU** le préavis N° 40/2016, du 31 octobre 2016, sur le budget communal pour 2017,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2017, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF 147'095'100.—
Revenus	<u>CHF 143'200'000.—</u>
Déficit présumé	<u>CHF 3'895'100.—</u>

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances, des musées et bibliothèque et de la sécurité

- Annexes :**
- charges et revenus par direction
 - charges et revenus par nature
 - évolution de l'autofinancement 2008 – 2017
 - évolution des recettes fiscales 2011 – 2017 (au taux de 73)
 - effectif du personnel – variations par rapport à 2016

Commune de Vevey Budget 2017 Charges et revenus par direction

	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	12'821'700	3'372'100	12'228'600	3'308'600	11'440'376.99	1'910'599.72
Direction des systèmes d'information	1'869'800	184'200	1'681'100	106'800	1'410'567.79	172'490.08
Direction des finances	35'074'000	106'264'300	35'661'100	105'427'700	35'818'545.86	102'061'884.11
Direction de l'architecture et des infrastructures et de l'énergie	3'088'500	239'000	2'960'300	238'300	2'021'502.92	254'605.15
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable	1'932'500	595'700	1'668'000	456'500	1'638'983.21	548'036.45
Direction des espaces publics	16'192'800	5'727'100	16'580'800	5'847'200	14'687'881.15	5'060'441.42
Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports	10'423'700	1'642'500	9'987'800	1'587'700	9'669'600.26	1'938'073.85
Réseau Enfance Vevey et Environs (REVE)	31'002'500	22'758'700	28'711'500	21'442'300	26'243'407.77	19'582'243.38
Direction de la sécurité	4'288'800	1'525'000	4'018'500	638'000	4'731'563.32	1'200'265.03
Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration	21'455'200	317'600	20'756'100	321'300	19'500'419.59	436'251.37
Service culturel et cultes	3'544'600	20'200	3'492'800	20'000	3'321'877.61	22'571.65
Culture institutionnelle	5'401'000	553'600	5'592'700	408'600	5'448'076.66	996'860.40
Totaux	147'095'100	143'200'000	143'339'300	139'803'000	135'932'803.13	134'184'322.61
Excédent de charges		3'895'100		3'536'300		1'748'480.52
Sommes égales	147'095'100	147'095'100	143'339'300	143'339'300	135'932'803.13	135'932'803.13

Commune de Vevey Budget 2017 Charges et revenus par nature

	Budget 2017	en % du total	Budget 2016	en % du total	Comptes 2015	en % du total	Ecart B17-B16		Ecart B17-C15	
							en francs	en %	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	42'031'600	28.57%	40'756'000	28.43%	36'942'632	27.18%	1'275'600	3.13%	5'088'968	13.78%
31 Biens, services, marchandises	23'500'300	15.98%	23'654'100	16.50%	22'411'946	16.49%	-153'800	-0.65%	1'088'354	4.86%
32 Intérêts passifs	2'341'000	1.59%	2'975'000	2.08%	2'789'306	2.05%	-634'000	-21.31%	-448'306	-16.07%
33 Amortissements	7'944'100	5.40%	8'293'600	5.79%	8'833'913	6.50%	-349'500	-4.21%	-889'813	-10.07%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	42'603'400	28.96%	41'232'500	28.77%	40'415'053	29.73%	1'370'900	3.32%	2'188'347	5.41%
36 Aides et subventions	25'190'500	17.13%	23'418'700	16.34%	21'342'728	15.70%	1'771'800	7.57%	3'847'772	18.03%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'066'300	0.72%	1'057'100	0.74%	1'359'634	1.00%	9'200	0.87%	-293'334	-21.57%
39 Imputations internes	2'417'900	1.64%	1'952'300	1.36%	1'837'591	1.35%	465'600	23.85%	580'309	31.58%
	147'095'100	100.00%	143'339'300	100.00%	135'932'803	100.00%	3'755'800	2.62%	11'162'297	8.21%
4 REVENUS										
40 Impôts	75'390'000	52.65%	75'180'000	53.78%	72'260'077	53.85%	210'000	0.28%	3'129'923	4.33%
41 Patentes, concessions	1'060'000	0.74%	1'060'000	0.76%	1'007'195	0.75%	-	0.00%	52'805	5.24%
42 Revenus du patrimoine	11'112'500	7.76%	10'195'600	7.29%	11'057'162	8.24%	916'900	8.99%	55'338	0.50%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	15'145'100	10.58%	15'158'300	10.84%	13'246'285	9.87%	-13'200	-0.09%	1'898'815	14.33%
44 Parts à des recettes cantonales	2'300'000	1.61%	2'300'000	1.65%	1'821'400	1.36%	-	0.00%	478'600	26.28%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	35'236'600	24.61%	33'175'800	23.73%	32'065'410	23.90%	2'060'800	6.21%	3'171'190	9.89%
46 Autres participations et subventions	69'300	0.05%	68'700	0.05%	144'399	0.11%	600	0.87%	-75'099	-52.01%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	468'600	0.33%	712'300	0.51%	744'804	0.56%	-243'700	-34.21%	-276'204	-37.08%
49 Imputations internes	2'417'900	1.69%	1'952'300	1.40%	1'837'591	1.37%	465'600	23.85%	580'309	31.58%
	143'200'000	100.00%	139'803'000	100.00%	134'184'323	100.00%	3'397'000	2.43%	9'015'677	6.72%
EXCEDENT DE CHARGES	3'895'100		3'536'300		1'748'480					

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2007 - 2016

	B 2017	B 2016	C 2015	C 2014	C 2013	C 2012	C 2011	C 2010	C 2009	C 2008
33 - Amortissements	7'944'100	8'293'600	8'833'913	9'478'413	8'880'837	9'599'652	8'342'364	8'244'947	10'112'888	7'297'571
332 - Amortissements supplémentaires						11'385'933				
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'066'300	1'057'100	1'359'634	1'923'977	1'227'847	772'813	1'099'456	1'759'341	978'244	10'178'343
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-468'600	-712'300	-744'804	-1'935'196	-2'604'950	-3'140'995	-2'227'083	-3'340'346	-3'708'477	-59'846
424 - Gains comptables sur immeubles du PF			-55'337	-411'831	-237'293	-12'161'052	-1'024'708	-181'491	-77'293	-382'699
9123 - Vente d'immeubles et de terrains										150'000
Résultat de l'exercice	-3'895'100	-3'536'300	-1'748'480	594'862	-978'902	-4'289'698	-6'414'367	-2'654'099	40'583	920'213
Autofinancement	4'646'700	5'102'100	7'644'926	9'650'225	6'287'539	2'166'653	-224'338	3'828'352	7'345'945	18'103'582
Autofinancement selon budget			7'050'100	5'430'300	1'486'500	883'200	4'381'700	3'456'400	-144'100	3'150'900
Amélioration par rapport aux prévisions			594'826	4'219'925	4'801'039	1'283'453	-4'606'038	371'952	7'490'045	14'952'682
Amélioration moyenne par rapport au budget			3'638'486							
Autofinancement moyen 2008-2017			6'455'168							
Autofinancement moyen 2011-2017			5'039'115							

Commune de Vevey Budget 2017 Recettes fiscales

(aux taux de 73) (en milliers de francs)		Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011	ECARTS EN %	
									B17-B16	B17-C15
Taux d'impôt communal		73	73	73	73	73	73	73		
4001	Impôt sur le revenu	37'000	38'000	34'572	35'601	34'065	32'258	29'238	-2.63%	7.02%
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	600	520	596	522	486	239	365	15.38%	0.74%
4002	Impôt sur la fortune	4'400	4'400	4'057	4'215	3'228	3'100	3'090	0.00%	8.45%
4003	Impôt à la source	4'800	4'200	4'762	4'088	4'716	6'584	3'671	14.29%	0.80%
4004	Impôt sur la dépense	530	500	536	410	543	476	542	6.00%	-1.20%
4011	Impôt sur le bénéfice net	8'900	8'600	8'903	8'869	6'950	6'678	8'189	3.49%	-0.03%
4012	Impôt sur le capital	10'800	10'800	10'714	10'824	10'704	10'759	10'631	0.00%	0.80%
Sous-total 4011+4012		19'700	19'400	19'617	19'693	17'654	17'436	18'819	1.55%	0.42%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	600	600	513	417	633	636	575	0.00%	16.90%
4040	Droits de mutation	1'800	1'800	1'870	1'335	1'768	777	698	0.00%	-3.74%
4050	Impôt sur les successions et donations	1'500	1'500	1'398	1'667	1'260	2'474	1'316	0.00%	7.27%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	53	53	59	58	51	0.00%	13.48%
4090	Impôts récupérés après défalcation	500	350	509	174	332	292	318	42.86%	-1.76%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'200	1'200	816	824	1'648	713	731	0.00%	46.98%
Total		72'690	72'530	69'299	68'998	66'392	65'043	59'414	0.22%	4.89%
4020	Impôt foncier	3'900	3'850	3'777	3'701	3'622	3'488	3'438	1.30%	3.26%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	1'100	1'100	1'005	1'000	906	869	668	0.00%	9.45%
Total		77'690	77'480	74'081	73'699	70'921	69'400	63'520	0.27%	4.87%
3301	Défalcations et escomptes	900	900	992	1'040	1'329	1'226	1'578	0.00%	-9.28%

Ville de Vevey - Budget 2017

Nombre de postes (EPT) totaux prévus au budget 2016 :	336.99
Postes mis en attentes au budget 2016	-2.35
Nombres de postes (EPT) nets prévus au budget 2016 :	334.64

Variations entre l'adoption du budget 2016 et la préparation du budget 2017 (Ces variations sont l'objet de DM)			
<u>Service</u>	<u>Secteur</u>	<u>Genre de poste</u>	<u>Postes (EPT)</u>
Augmentations		Total	+ 2.70
Direction de l'urbanisme	Urbanisme	Technicien police des constructions	+ 0.30
		Chef de projet en urbanisme	+ 1.00
DJEFS	Jeunesse	Educateur de proximité	+ 0.20
	Administration	Secrétaire de direction	+ 1.00
Administration générale	RH	Assistant RH	+ 0.20
Augmentations - réactivation de postes mis en attentes		Total	+ 0.95
DJEFS	Education	Responsable de secteur	+ 0.20
Finances DAIE	Gérances	Concierge	+ 0.50
DASLI	Gérances	Assistant technique	+ 0.05
Administration générale	Secrétariat municipal	Secrétaire de direction	+ 0.20
Diminutions		Total	- 0.20
DJEFS	Famille	Responsable Les Ecureuils	- 0.20
Diminutions - Postes mis en attente non budgétés en 2017		Total	- 1.70
Culture	Cultes	Marguiller	- 0.30
	SAI	Adjoint urbaniste	- 0.45
Finances	Administration	Adjoint économie tourisme	- 0.60
Culture institutionnelle	MSAP	Technicien de musée	- 0.10
		Secrétaire assistant	- 0.10
	Bibliothèque	Employé de bibliothèque	- 0.15

Demandes supplémentaires pour le budget 2017			
<u>Service</u>	<u>Secteur</u>	<u>Genre de poste</u>	<u>Postes (EPT)</u>
Demandes des services		Total	+ 2.30
	Education	Secrétaire	+ 0.10
		Aide de cuisine	+ 0.20
Finances		Chef de service adjoint	+ 1.00
RH		Adjoint RH	+ 1.00
Transfert postes auxiliaires en fixes		Total	+ 2.46
Finances / DAIE	Gérances	Agent d'exploitation	+ 0.50
		Agent de propreté	+ 0.06
		Agent de propreté	+ 0.40
Administration générale	Office de la population	Employé d'administration	+ 0.50
Administration générale	RH	Assistant RH	+ 1.00
Créations de postes financés par l'Etat		Total	+ 0.00

Nombre de postes (EPT) prévus au budget 2017 :	342.55
Augmentation brute par rapport au budget 2016 (EPT nets 2017 - EPT nets 2016)	+ 7.91